

*2ème Chambre***Rôle de la séance publique du 04/12/2025 à 09h30****Président** : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

01) N° 2400496**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. et Mme X

SCP WAQUET FARGE
HAZAN

Défendeur COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE

CENTAURE AVOCATS

Demandent l'annulation du jugement n° 2112184 du 22/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande d'annuler l'arrêté n°1481 du 31 mai 2021 par lequel le maire de Neuilly-sur-Seine leur a délivré un certificat d'urbanisme opérationnel négatif, enregistré sous le n° CU « opérationnel » 092 051 21 00172, pour la construction d'une pièce de loisirs sur la toiture terrasse d'un immeuble sis 5 rue Amiral de Joinville à Neuilly-sur-Seine

02) N° 2401656**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. et Mme X

SCP WAQUET FARGE
HAZAN

Défendeur COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE

CENTAURE AVOCATS

DP0920512203567 : M. et Mme X demandent l'annulation du jugement n° 2311321 en date du 22/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 01/02/2023 par laquelle le maire de la commune de Neuilly-sur-Seine s'est opposé à la déclaration préalable de travaux enregistrée le 7/12/2022 en vue de la construction d'une pièce de loisirs sur la toiture terrasse d'un immeuble d'habitation situé au 5 rue de l'Amiral de Joinville sur le territoire de cette commune, ainsi que de la décision implicite de rejet de leur recours gracieux.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**03) N° 2401280****RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	M. X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
	Mme X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
	M. X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
	Mme X	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES STE APG	RIVIERE AVOCATS & ASSOCIES
Autres parties	PREFECTURE DU CHER	

PC0182422000003 et PC0182422000003-M02: Demandent l'annulation du jugement n°2100043 en date du 14/03/2024 par lequel le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté leur demande tendant à annuler les arrêtés du 05/11/2020 et du 20/01/2023 par lesquels le préfet du Cher a délivré à la société APG un permis de construire et un permis de construire modificatif portant sur une unité de méthanisation située au lieudit « Le Gobillot » à Sancoins (Cher) composée de deux digesteurs, d'un post-digesteur, d'une cuve de stockage, d'une plateforme et de deux zones de stockage avec panneau photovoltaïque et de quatre silos d'ensilage.

04) N° 2201319**RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	COMMUNE DE CHOUDAY	Me MONAMY
	M. X	Me MONAMY
	M. et Mme X	Me MONAMY
	M. X	Me MONAMY
	M. X	Me MONAMY
	M. X	Me MONAMY
	LE GROUPEMENT FORESTIER AGRICOLE DES MAISONS NEUVES	Me MONAMY
Défendeur	PREFECTURE DU CHER	
	STE PARC EOLIEN DES RAISINIÈRES	JEANTET ET ASSOCIES

Requête de M. et Mme X et autres contre l'arrêté du 28 janvier 2022 par lequel le préfet du Cher a accordé une autorisation environnementale, à la société Parc Eolien des Raisinières, relative à une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison électriques situés sur le territoire de la commune de Saint-Ambroix.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**05) N° 2401489****RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur	M. X Mme X	Me WEINKOPF Me WEINKOPF
Défendeur	COMMUNE D'ORLEANS ORLEANS METROPOLE	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUBLIC RICHER ET ASSOCIES DROIT PUBLIC

Demandent l'annulation du jugement n° 2003576 en date du 04/04/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté leur demande tendant à annuler les décisions implicites des 18/07/2020, 12/08/2020 et 05/11/2020 rejetant leur demande de réalisation des travaux de voirie nécessaires pour l'accès à leur garage.

06) N° 2202198**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	STE AUCHAN HYpermarche	SELAS WILHELM & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE	AARPI LOIRE - HENOCKSBERG
	COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL	
	STE LIDL	ADDEN AVOCATS
	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, ENERGETIQUE	

Requête de la société AUCHAN HYpermarché contre l'arrêté de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° PC 91 661 22 10001 délivré au nom de la commune le 8 juillet 2022 par le maire de Villebon-sur-Yvette à la SNC Lidl pour la construction, après démolition totale du magasin existant, d'un supermarché de 1 607,05 m² de surface de vente et la création de 91 places de stationnement en toiture, rue du Regard sur le terrain cadastré AK 966, dans la zone commerciale Villebon 2.

07) N° 2401811**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	M. X	Me SOULARUE
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE MINISTÈRE DE L'INTERIEUR MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	

Demande l'annulation du jugement n°2203725 en date du 30/04/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à condamner l'Etat à lui verser la somme totale de 4 636,46 euros assortie des intérêts au taux légal à compter de sa réclamation indemnitaire en date du 9 septembre 2020 au titre des différents préjudices qu'il estime avoir subis à la suite de l'accident dont il a été victime.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

08) N° 2500550

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	ASSOCIATION LES FAM. RICHELAISES	
Défendeur	SCEA DOMAINE DE LA CROIX MORIN	SCP BOIVIN & ASSOCIES
	STE BIOGAZ LA CROIX MORIN	SCP BOIVIN & ASSOCIES
	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA	
	BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS	
	INTERNATIONALES	
Autres parties	PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE	

Exécution de l'arrêt 23VE00703 du 12 juillet 2024

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Versailles**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 04/12/2025 à 11h00

Président : Monsieur EVEN

Assesseurs : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC

Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2401529

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

SCP LE GUERER,
BOUNIOL-BROCHIER,
LASSALLE-BYHET

Défendeur MINISTÈRE DES ARMEES ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Requête de M. X contre le jugement n° 2108089 du 22 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 28 juillet 2021 par laquelle la commission de recours de l'invalidité a rejeté son recours préalable obligatoire formé le 7 avril 2021 et tendant à l'annulation de la décision du Service des Pensions et des Risques professionnels du ministère de la Défense du 18 février 2021 rejetant sa demande du 18 septembre 2018 tendant à l'octroi d'une pension militaire d'invalidité, ensemble, en tant que de besoin, cette décision du 18 février 2021.

02) N° 2401436

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

SELARL B&J BENDJADOR
CABINET BENOIT

Défendeur COMMUNE DE NOIZAY

Demande d'annuler le jugement 2102400 en date du 11/04/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 16/12/2020 par laquelle le maire de la commune de Noizay a implicitement rejeté la demande de publication d'une tribune du groupe d'élus « Noizay au Cœur » dans la revue annuelle de la commune de Noizay ainsi que la décision du 5/05/2021 rejetant son recours gracieux

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**03) N° 2400250****RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. X

Défendeur COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Me BERNARDON

CABINET CASADEI-JUNG
& ASSOCIES

Requête de M. X contre le jugement n° 2201369 du 28 novembre 2023 par lequel le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 28 février 2022 par lequel le maire de Châteauneuf-sur-Loire a rejeté sa demande d'octroi de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

04) N° 2400252**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur M. X

Défendeur COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Me BERNARDON

CABINET CASADEI-JUNG
& ASSOCIES

Requête de M. X contre le jugement n°s 2102965-2102081 du 28 novembre 2023 par lequel le Tribunal administratif d'Orléans a rejeté ses demandes tendant d'une part à l'annulation de la décision reçue le 18 mars 2021 par laquelle le maire de la commune de Châteauneuf-sur-Loire a rejeté sa demande de protection fonctionnelle, ensemble la décision implicite de rejet de recours gracieux et d'autre part à condamner la commune de Châteauneuf-sur-Loire à indemniser les préjudices qu'il a subi en raison de l'état anxiodépressif résultant du harcèlement dont il a été victime ou à titre subsidiaire de la méconnaissance des obligations de prévention des risques psycho-sociaux et de sécurité physique et mentale.

05) N° 2401283**RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur COMMUNE NOUVELLE DES VILLAGES VOVEENS

Me DE FROMENT

Défendeur Mme X

Me KOMLY-NALLIER

Demande l'annulation du jugement n° 2101790-2202238 du 12 mars 2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé, à la demande de Mme X, les arrêtés des 23 décembre 2020 procédant au retrait de l'ensemble des arrêtés intervenus entre le 18 juin 2020 et le 23 novembre 2020 la plaçant en congé de maladie pour accident du travail et rejetant sa demande de reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident du 17 juin 2020 et les décisions des 9 mars 2021, 24 février 2022 et 28 avril 2022 par lesquelles le maire de la commune Nouvelle Les Villages Vovéens a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident dont elle déclare avoir été victime.

*2ème Chambre***Rôle de la séance publique du 04/12/2025 à 12h15****Président** : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2401016****RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	M. X	Me ESNAULT-BENMOUSSA
Défendeur	PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE	
(République démocratique du Congo) Demande l'annulation du jugement n°2300225 en date du 06/07/2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 23/11/2022 par lequel la préfète d'Indre-et-Loire a rejeté sa demande d'admission au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours en fixant le pays de destination.		

02) N° 2401018**RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	
Défendeur	Mme X	Me CHINOUF
	M. X	Me CHINOUF
OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION		

Demande l'annulation du jugement n° 2306335 en date du 22/03/2024 par lequel le tribunal administratif lui a enjoint d'autoriser le regroupement familial des enfants de Mme X

03) N° 2401452**RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur	M. X	Me PETIT
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

CONGO : Demande l'annulation de l'ordonnance n° 2300168 du 19 avril 2024 par laquelle le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24 novembre 2022 par lequel le préfet de l'Essonne a rejeté sa demande de titre de séjour.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

04) N° 2402914

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur M. X

Me MEYER

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. X, contre le jugement n° 2400162 du 27 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté 4 décembre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, a assorti ce refus d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, a fixé le pays de destination et lui a interdit de revenir sur le territoire français pendant un an.